



Le 9 avril 2024

Chamagnieu - Mianges

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2024

Présents :

Mesdames Agnès BALLEFIN, Adeline BENARD, Anne BEROUD, Odile CHARDON, Pascale GELIN, Anne MATILLAT, Pascale QUENTIN

Messieurs Jean-Marc BAUDELET, Eric BAZIN, Romain BERTRAND, Jean-Yves CADO, David LAUTSCH, Claude MARTINEZ, Philippe SIROT, Olivier TRIOULAIRE

Pouvoir : Romain MAISONNETTE donne pouvoir à Philippe SIROT
Laure BERNARD donne pouvoir à Agnès BALLEFIN
Raquel DUNCAN donne pouvoir à David LAUTSCH

Secrétaire de séance :

Mr David LAUTSCH a été nommé secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2024

Le conseil municipal approuve. à l'unanimité le compte rendu du 19 mars 2024.

Ordre du jour :

- Délibérations

1. Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal
2. Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal
3. Compte administratif de l'exercice 2023 du budget CCAS
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget CCAS
5. Comptes de gestion des 2 budgets de la Commune - Exercice 2023
6. Fixation des taux des contributions directes - Année 2024
7. Vote des budgets primitifs des 2 budgets communaux - Exercice 2024
8. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
9. Emplois d'été 2024
10. Droits de places pour l'occupation du domaine public
11. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire
12. Vente d'une parcelle de terrain à Mr Emile PUYAUBERT
13. Vente d'une parcelle de terrain à la Crèche L'enfance ô Naturel

- Informations diverses

DELIBERATIONS

Monsieur BAUDELET, adjoint au maire en charge des finances, présente les résultats de l'exercice 2023 pour les 2 budgets de la commune : budget principal et budget du CCAS.

Pour chacun des budgets, les résultats de l'exercice concernent les dépenses et les recettes de l'année 2023.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 reprend les résultats de l'exercice avec les reports de l'exercice 2022.

Après avoir voté le compte administratif 2023 de chaque budget, le Conseil municipal affecte les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif de l'exercice 2024.

1. Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2023 du budget principal lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de l'exercice 2023

CA 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 049 740,41 euros	1 554 448,78 euros
Recettes	1 404 253,82 euros	1 197 600,88 euros
Résultat	354 513,41 euros	-356 847,90 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

CA 2023	Fonctionnement	Investissement
Résultat	354 513,41 euros	-706 277,15 euros

2. Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal

Après présentation du compte administratif 2023 et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE pour le budget primitif 2024 d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023, soit 354 513,41 euros au compte 1068 pour couvrir en partie le solde négatif de la section d'investissement.

Le reste du solde négatif (-351 763,74 €) sera couvert temporairement grâce à la ligne de crédit souscrite.

3. Compte administratif de l'exercice 2023 du budget CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2023 du CCAS lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de l'exercice 2023

CA 2023	Fonctionnement
Dépenses	21 951,43 euros
Recettes	22 906,72 euros
Résultat	37,76 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

CA 2023	Fonctionnement
Résultat	955,29 euros

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget CCAS

Après présentation du compte administratif 2023, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de porter le résultat excédentaire 2023 en section de fonctionnement pour un montant de 955,29 euros, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

5. Comptes de gestion des 2 budgets de la Commune - Exercice 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

6. Fixation des taux des contributions directes – Année 2024

Le Maire propose une augmentation de 1 point de la taxe foncière bâti pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix POUR et 3 voix CONTRE

- DECIDE de fixer ainsi les taux des contributions directes pour l'année 2024

* taxe foncière bâtie = 39,83 % au lieu de 38,83 %

* taxe foncière non bâtie = maintien à 62,61 %

* taxe d'habitation pour les résidences secondaires = 10,49 %

- DIT que la recette sera inscrite dans le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024, chapitre 73, article 7311 « contributions directes ».

7. Vote des budgets primitifs des 2 budgets de la commune – Exercice 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les budgets primitifs 2024 : budget principal et budget CCAS de la commune qui s'équilibrent ainsi :

BP 2024	COMMUNE	CCAS
Fonctionnement	1 433 460,00 euros	20 455,29 euros
Investissement	3 455 277,15 euros	sans objet

8. Fonçibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Monsieur le Maire explique que suite au passage à la nomenclature comptable M57, les chapitre « Dépenses Imprévues » n'existe plus. Le Conseil Municipal a donc la faculté de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé, pour les sections fonctionnement et investissement du budget principal et du budget CCAS

9. Emplois d'été 2024

En 2014, le Conseil Municipal avait mis en place une opération «Emplois d'été» pour les jeunes Chamagnolans. Depuis cette date l'opération a été renouvelée tous les ans.

Cette année, le Maire propose d'ouvrir des postes de 30h/sem pour la période estivale, aux services techniques et/ou pour l'entretien des locaux communaux. Ils seront attribués à des jeunes Chamagnolans majeurs, après entretien, suite aux candidatures reçues.

Ceux-ci seront recrutés en qualité d'agents auxiliaires, rémunérés sur la base du SMIC.

La publicité de ces emplois d'été sera effectuée via les canaux d'information de la commune. Les jeunes de la commune peuvent postuler jusqu'au 14 juin 2024 (CV + lettre de motivation + justificatif de domicile).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *DECIDE de renouveler l'opération « emplois d'été » en 2024*
- *VALIDE cette proposition et les modalités de recrutement des candidats*
- *CHARGE le Maire d'établir les contrats de travail correspondants*
- *DIT que la dépense correspondante sera prise sur le budget principal de la commune chapitre 12 « charges de personnel ».*

10. Droits de places pour l'occupation du domaine public

Monsieur le Maire explique que des forains du marché hebdomadaire ont demandé que les droits de place soient facturés en fonction des mètres linéaires utilisés et non de façon identique à tous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE la modification des droits de place pour l'occupation temporaire du domaine public ainsi que l'utilisation de l'eau et de l'électricité, à compter du 2^{ème} trimestre 2024.*
- *FIXE le tarif à 130 € par trimestre pour les food-trucks*
- *FIXE le tarif à 1,00 € par mètre linéaire d'étalage par semaine + 8,00 € par mois, pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité, pour les forains du marché,*
- *PRECISE que cette redevance sera dû pour chaque semaine de l'année, que les forains soient présents ou non, à l'exception des forains ayant une activité saisonnière et sera payable par trimestre*
- *DIT que la recette sera inscrite dans le budget primitif de l'exercice 2024, chapitre 70, article 70323 « redevances d'occupation du domaine public ».*

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire explique que certaines classes de l'école souhaitent organiser un voyage scolaire en fin d'année 2024. Il s'agit des classes de CP, CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2

La directrice de l'école a demandé à la commune, s'il était possible d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle pour le financement du voyage scolaire 2024.*
- *FIXE le montant de cette subvention à 900,00€.*
- *PRECISE qu'en cas d'annulation du voyage, l'école devra reverser cette somme à la Mairie.*

12. Vente d'une parcelle de terrain à Mr Emile PUYAUBERT

Le maire expose que Mr Emile PUYAUBERT souhaite acquérir une parcelle de terrain située en zone agricole, 32 route de Lyon à Chamagnieu, cadastrée A296, pour une surface de 4489 m², appartenant à la commune de Chamagnieu.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- *ACCEPTE de vendre la parcelle A296 située 32 route de Lyon, à Monsieur Emile PUYAUBERT, au prix de 20.000 € Euros*
- *AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente*

13. Vente d'une parcelle de terrain à la Crèche L'Enfance ô Nature!

Le maire expose que la Crèche L'Enfance ô Naturel souhaite acquérir une portion de parcelle de terrain située en zone constructible, lieudit « Le Château » à Chamagnieu, cadastrée D1531, pour une surface de 152 m², appartenant à la commune de Chamagnieu (cf. plan de division du 14.09.2023).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- *ACCEPTE de vendre une portion de la parcelle D1531, pour une surface de 152 m², située lieudit « Le Château », à la Crèche L'Enfance ô Nature*
- *DECIDE que le prix de vente sera de 250,00 € le m² pour la partie où se trouve la véranda (environ 20 m²) et 10,00 € le m² pour le reste de la parcelle qui sera classée en zone non-aedificandi*
- *AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente*

INFORMATIONS – PROJETS

TRAVAUX :

CHEMIN DES ARCHINAUX

- Nous sommes en attente de la réception par Orange et Enedis des travaux d'enfouissement des réseaux, pour pouvoir fixer la date de début des travaux (entre début juin et début septembre)

MAIRIE

- Les travaux avancent bien
- Le carrelage est presque terminé
- La réception du bâtiment est prévue au 1^{er} juillet

CENTRE MULTI-ACTIVITES

- Le chauffe-eau de 750 litres actuellement en panne doit être remplacé

PROJETS :

PARVIS DE LA MAIRIE

- L'ancien local de catéchisme et la chaufferie ont été détruits
- Les plans ont été validés
- Les devis sont en cours

CHEMINEMENT DOUX

- Des relevés topographiques sont en cours pour connaître les besoins d'emprise au sol.
- La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné travaille actuellement sur des tracés de pistes cyclables et chemins partagés sur son territoire. Ils vont donc intégrer notre tracé dans leur projet. Des cofinancements seront certainement possibles.

LOCAL ASSOCIATIF

- Pour le moment nous n'avons réussi à obtenir que 40% de financements
- Nous recherchons de nouvelles subventions ou des solutions afin de baisser les coûts de construction

CHEMIN DU CHEVALET

- Un état des lieux et le chiffrage sont en cours pour l'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie. Ces travaux devront également permettre d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

CCAS :

VENTE FLEURS

- Elle aura lieu le samedi 18 mai
- Comme d'habitude les plantes seront à commander à l'avance

AUBERGE ESPAGNOLE

- Cette manifestation avait été bien appréciée par nos aînés l'année dernière
- Cette année elle se déroulera le dimanche 8 septembre au Centre de Plongée
- Chacun amènera des plats à partager

DATE A RETENIR :

- 9 juin 2024 Elections Européennes

Le Maire lève la séance à 22h45 et remercie les personnes présentes.

Le Maire
Jean-Yves CADO



Le secrétaire
David LAUTSCH

